

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 10 novembre 2025 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M. Francis Morin, conseiller
M^{me} Éric Dieumegarde, conseiller
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :
M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêt des élus
7. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur externe - Exercice financier 2024
8. Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe (2024) ainsi que le rapport sur la rémunération des élus et période de questions
9. Nomination d'un maire suppléant
10. Désignation d'un substitut - Conseil des maires de la MRC de Matawinie
11. Désignation de conseillers attitrés - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
12. Désignation des représentants - Signataires transactions bancaires - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
13. Désignation de M. Marc-André Plante - Responsable de l'accès à l'information
14. Mandat au directeur général et greffier-trésorier - Étude et sollicitation de firmes juridiques pour l'année 2026
15. Radiation des revenus et des intérêts - Interventions du Service incendie lors d'accidents de véhicules - Prescription de trois (3) ans
16. Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien
17. Financement - Règlements d'emprunt - Concordance
18. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 066 161
19. Amendement résolution 2025-152 - Correction d'une vente d'immeuble de gré à gré - Lot 4 936 025
20. Embauche (à entériner) - M^{me} Nathalie Hamelin - Agente de bureau - Employée remplaçante (congé de maternité) - Service de l'urbanisme
21. Embauche (à entériner) - M. Alexandre Berardino - Manœuvre - Employé remplaçant (congé parental) - Service des travaux publics
22. Embauche (à entériner) - M. William Lévesque - Opérateur-chauffeur manœuvre classe II - Employé régulier - Service des travaux publics
23. Embauche - M. Marcel Lacombe - Mécanicien - Employé à l'essai - Service des travaux publics
24. Renouvellement d'entente de services - EBI Environnement - Transport et disposition des matières apportées à l'écocentre
25. Renouvellement d'adhésion - Union des Municipalités du Québec (UMQ) Année 2026
26. Renouvellement d'adhésion - Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Année 2026

ORDRE DU JOUR (suite)

27. Octroi de contrat - 9152-4629 Québec inc. (Geninnovation) - Appel d'offres public AP25-010 - Services professionnels - Étude géotechnique et évaluations environnementales de site phase I et phase II - Confection d'étangs aérés
28. Autorisation d'achat - Tracteur usagé John Deere 2018 - Agritex St-Roch Service des travaux publics
29. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP) - Tarification 2026
30. Acceptation offre de service - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques - Année 2026
31. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Défi Ski Nicoletti - 21 mars 2026
32. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Soirée de films de chasse et pêche à la Belle Église
33. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de crible (Le 29 de Chertsey)
34. Aide financière - Politique de reconnaissance et de de soutien aux organismes Carrefour jeunesse emploi Matawinie - Place aux jeunes Matawinie 2025-2026
35. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Demande de commandite du CPE La Chenille
36. Appui à la Grande semaine des tout-petits - Du 17 au 23 novembre 2025
37. Autorisation - Arrêt routier - Le Groupe des Montagnards de Chertsey - 29 novembre 2025
38. Amendement à la résolution 2025-285 - Nominations de noms de rues - Lots 6 649 521, 6 649 522 et 6 649 523 - District 6
39. Adoption des comptes fournisseurs
40. Dépôt de l'état des activités financières
41. Parole aux conseillers
42. La mairesse vous informe
43. Période de questions
44. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2025-333

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2025-334

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, de l'ouverture des soumissions du 9 octobre 2025, des déclarations de candidatures du 9 octobre 2025, des résultats du scrutin du 2 novembre 2025 et de l'assermentation des élus du 10 novembre 2025, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance du document administratif suivant, lequel est déposé par le directeur général et greffier-trésorier :

- Correspondance du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec - Convention d'aide financière signée - PAVL - Entretien
- Correspondance de l'ADMQ - Outils de références (4 documents) pour les nouveaux élus municipaux

6. Déclaration d'intérêt des élus

La conseillère M^{me} Annie Bastien se retire du vote au point 35 puisqu'il s'agit de son employeur.

Le conseiller M. Richard Héту se retire du vote au point 37 puisqu'il fait partie du conseil d'administration de l'organisme.

7. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur externe - Exercice financier 2024

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier, M. Marc-André Plante, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l.) et qui se solde en un déficit de fonctionnement consolidé de 2 505 096 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, copies dudit rapport financier et du rapport de l'auditeur externe et de tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre des Affaires municipales, seront transmises par le directeur général et greffier-trésorier.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2024.

8. Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe (2024) ainsi que le rapport sur la rémunération des élus et période de questions

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse, M^{me} Michelle Joly, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, ainsi que du rapport sur la rémunération des élus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l.), lequel rapport est déposé séance tenante et sera diffusé sur le territoire de la Municipalité via le bulletin d'information municipal Le Com et le site Internet.

9. Nomination d'un maire suppléant

2025-335

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller, M. Richard Héту, soit désigné comme maire suppléant et qu'il lui soit désigné, à titre de remplaçant, M. Francis Morin, advenant tout empêchement de la part de M. Héту durant la période du 10 novembre 2025 au 17 mars 2026.

- 2025-336 10. Désignation d'un substitut - Conseil des maires de la MRC de Matawinie
- Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Jean-Guy Thibault, conseiller du district 1, à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Matawinie en l'absence de M^{me} Michelle Joly, mairesse de la municipalité de Chertsey, pour la période du 10 novembre 2025 au 31 décembre 2026.
- 2025-337 11. Désignation de conseillers attitrés - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Jean-Guy Thibault, conseiller du district 1, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et M. Richard Héту, conseiller du district 3, à titre de conseiller municipal attitré au comité consultatif d'urbanisme.
- 2025-338 12. Désignation des représentants - Signataires transactions bancaires - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
- Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse (ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant) et la directrice du Service des finances et trésorière adjointe (ou en son absence le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice du Service du greffe) soient autorisées à signer les transactions bancaires de la municipalité de Chertsey, aux comptes détenus à la caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne conduite des affaires de la Municipalité, tant au niveau des services de cartes Desjardins que des autres services offerts par le Mouvement Desjardins.
- Les maires suppléants sont les suivants :
- M. Richard Héту
M. Francis Morin
- La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer la présente résolution, pour et au nom de la Municipalité et à en transmettre une copie à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, afin que les modifications soient apportées.
13. Désignation de M. Marc-André Plante - Responsable de l'accès à l'information
- CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels établit que le maire ou la mairesse, en tant que personne ayant la plus haute autorité au sein de la municipalité, exerce les fonctions que cette loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 8 de cette même Loi, le maire ou la mairesse peut désigner comme responsable un membre de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions.

POUR CES MOTIFS,

2025-339

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse, M^{me} Michelle Joly, délègue à M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Chertsey, les fonctions de responsable de l'accès à l'information.

14. Mandat au directeur général et greffier-trésorier - Étude et sollicitation de firmes juridiques pour l'année 2026

CONSIDÉRANT le règlement 725-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey et le principe de rotation des fournisseurs.

POUR CE MOTIF,

2025-340

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier afin de procéder à l'étude et à la sollicitation de firmes juridiques par une demande de prix pour l'année 2026. Les conclusions de cette étude seront déposées au conseil pour décision.

15. Radiation des revenus et des intérêts - Interventions du Service incendie lors d'accidents de véhicules - Prescription de trois (3) ans

CONSIDÉRANT QUE les factures numéros 23013, 23014 et 23015 sont non conformes au règlement 656-2022, puisque les montants sont doublés;

CONSIDÉRANT QUE le recalcul de ces trois interventions lors d'accidents de véhicules appartenant à des non-résidents est de 4 945 \$;

CONSIDÉRANT QU' il y a prescription de trois (3) ans suite aux événements survenus du 27 octobre au 7 décembre 2022;

POUR CES MOTIFS,

2025-341

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la radiation du montant de 4 945 \$ et des intérêts courus jusqu'au 10 novembre 2025.

16. Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé à la Municipalité une compensation de 439 637 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée d'un extrait du rapport financier 2024 intitulé « Questionnaire, exercice terminé le 31 décembre 2024 », pages S51-16, identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

POUR CES MOTIFS,

2025-342

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale du Volet entretien.

17. Financement - Règlements d'emprunt - Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 088 000 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
366-2008	101 300 \$
367-2008	153 100 \$
579-2020	409 700 \$
581-2020	129 800 \$
578-2020	172 000 \$
577-2020	167 700 \$
730-2025	638 300 \$
731-2025	316 100 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 730-2025 et 731-2025, la Municipalité de Chertsey souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

2025-343

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 novembre 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU
 915, 12^e AVENUE
 SAINT-LIN-LAURENTIDES, QC J5M 2W1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire(esse) et la directrice du Service des finances et trésorière adjointe. La Municipalité de Chertsey, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 730-2025 et 731-2025 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

18. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 4 066 161

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | l'offre d'achat présentée à la Municipalité de Chertsey par M. Igor Krymov, concernant un terrain constitué du lot 4 066 161 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant; |
| CONSIDÉRANT QUE | la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation est de 1 900 \$; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'acheteur est propriétaire d'un terrain adjacent à celui dont il désire se porter acquéreur; |
| CONSIDÉRANT QUE | la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes. |

POUR CES MOTIFS,

2025-344

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité vende, au prix de 1 900 \$ (plus taxes si applicables), à M. Igor Krymov, le lot 4 066 161 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- L'acheteur s'engage, à ses frais, à procéder au fusionnement du terrain dont il est présentement propriétaire avec celui dont il désire se porter acquéreur;
- Cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- Tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire, de l'arpenteur et déboursés, ainsi que les frais de radiation, si nécessaire, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- La vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- Il est entendu que ce terrain ne fait pas partie du domaine public de la Municipalité;
- La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

19. Amendement résolution 2025-152 - Correction d'une vente d'immeuble de gré à gré - Lot 4 936 025

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-152 à la séance ordinaire du 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires adjacents, qui sont les acheteurs, sont au nombre de trois;

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être modifiée afin que soit ajouté le nom du troisième acheteur.

POUR CES MOTIFS,

2025-345

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution 2025-152, adoptée à la séance ordinaire du 12 mai 2025, à l'effet que la Municipalité vende, au prix de 6 900 \$ (plus taxes si applicables), à M. Pierre Lalonde, M^{me} Sylvie Bourbonnière et M. Robert Cabana, le lot 4 936 025 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant.

La vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution.

20. Embauche (à entériner) - M^{me} Nathalie Hamelin - Agente de bureau - Employée remplaçante (congé de maternité) - Service de l'urbanisme
- 2025-346 Il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de M^{me} Nathalie Hamelin au poste d'agente de bureau pour le Service de l'urbanisme, avec le statut d'employée remplaçante (congé de maternité), sujet aux dispositions prévues à l'article 4.04 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employée remplaçante est le 3 novembre 2025.
21. Embauche (à entériner) - M. Alexandre Berardino - Manœuvre - Employé remplaçant (congé parental) - Service des travaux publics
- 2025-347 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de M. Alexandre Berardino au poste de manœuvre pour le Service des travaux publics, avec le statut d'employé remplaçant (congé parental), sujet aux dispositions prévues à l'article 4.04 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employé remplaçant est le 10 novembre 2025.
22. Embauche (à entériner) - M. William Lévesque - Opérateur-chauffeur manœuvre classe II - Employé régulier - Service des travaux publics
- 2025-348 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de M. William Lévesque au poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II pour le Service des travaux publics, avec le statut d'employé régulier, sujet aux dispositions prévues aux articles 11.01 et 11.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 22 octobre 2025.
23. Embauche - M. Marcel Lacombe - Mécanicien - Employé à l'essai - Service des travaux publics
- 2025-349 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Marcel Lacombe au poste de mécanicien pour le Service des travaux publics, avec le statut d'employé à l'essai, conformément aux dispositions prévues par la convention collective en vigueur applicables à ce poste. La date d'entrée en fonction est le 17 novembre 2025.
24. Renouvellement d'entente de services - EBI Environnement - Transport et disposition des matières apportées à l'écocentre
- CONSIDÉRANT l'entente reçue de la part de l'entreprise EBI Environnement inc. pour le transport et la disposition des matières issues de l'écocentre en date du 2 octobre 2025;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 11.3 du règlement 725-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Chertsey mentionne que lorsque cela est possible et qu'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité de le faire, les offres doivent être sollicitées par au moins deux (2) fournisseurs potentiels;

- CONSIDÉRANT le court délai pour la mise en place d'une entente de service pour le transport et la disposition des matières issues de l'écocentre et les difficultés pour un autre fournisseur d'offrir une offre de service à meilleurs prix;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite éviter qu'il y ait un long bris de service pour les citoyens et citoyennes pour la disposition de leurs matières à l'écocentre;
- CONSIDÉRANT QUE l'entreprise EBI Environnement inc. est bien établie dans plusieurs municipalités de la MRC de Matawinie, que l'entente soumise l'est à des prix comparables aux autres municipalités et qu'elle est déjà en charge des services proposés à l'écocentre;
- CONSIDÉRANT QUE le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant l'appel d'offres publics, qui est de 133 800 \$, est respecté avec la présente entente.

POUR CES MOTIFS,

2025-350

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accepte l'entente de service présentée par EBI Environnement inc. pour les frais de transport et de disposition des matières résiduelles apportées à l'écocentre de Chertsey. Cette entente est d'une durée d'un (1) an débutant le 1^{er} janvier 2026. Les coûts à défrayer par la Municipalité sont définis à l'entente. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

25. Renouvellement d'adhésion - Union des Municipalités du Québec (UMQ) Année 2026

2025-351

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2026 et de défrayer, à cette fin, un montant de 3 252,56 \$ (plus taxes si applicables) pour le paiement de la cotisation annuelle.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

26. Renouvellement d'adhésion - Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Année 2026

2025-352

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2026 et de défrayer, à cette fin, un montant de 5 623,93 \$ (plus taxes si applicables) pour le paiement de la cotisation annuelle.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

27. Octroi de contrat - 9152-4629 Québec inc. (Geninovation) - Appel d'offres public AP25-010 - Services professionnels - Étude géotechnique et évaluations environnementales de site phase I et phase II - Confection d'étangs aérés

2025-353

À la suite de l'ouverture de soumissions du 9 octobre 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public AP25-010, il est proposé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents d'octroyer, à l'entreprise 9152-4629 Québec inc. (Geninovation), le contrat pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'évaluations environnementales de site phase I et phase II, dans le cadre du projet de confection d'étangs aérés, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, pour un montant de 122 465,62 \$ (taxes incluses). Cette entreprise a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des critères d'évaluation et du prix indiqué au formulaire de soumission.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible via le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

La conseillère M^{me} Annie Bastien vote contre cette proposition.

28. Autorisation d'achat - Tracteur usagé John Deere 2018 - Agritex St-Roch Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le bris majeur survenu au tracteur John Deere 2010 servant au déneigement des trottoirs de la Municipalité, ainsi qu'au travail estival d'aménagement et de paysagement;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire au bon fonctionnement des opérations.

POUR CES MOTIFS,

2025-354

il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un tracteur usagé de marque John Deere année 2018 pour le Service des travaux publics, de la compagnie Agritex St-Roch, au coût total de 32 000 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible par l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

29. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP) - Tarification 2026

2025-355

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP), de la facture pour les services de soutien au développement et à l'informatique pour l'année 2026, soit 3,20 \$ par résident. Ces contributions sont basées en fonction de la population résidente, tel qu'établi au décret qui paraîtra dans la Gazette officielle du Québec en décembre 2025.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

2025-11-10

30. Acceptation offre de service - M^{me} Julie Filion - Banque d'heures pour soutien aux tâches bibliothéconomiques - Année 2026

2025-356

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de M^{me} Julie Filion, bibliothécaire, consistant en une banque de temps (22 heures) en soutien professionnel à la responsable de la bibliothèque pour l'année 2026, au tarif horaire de 90 \$, totalisant un coût de 1 980 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 6 octobre 2025.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

31. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Défi Ski Nicoletti - 21 mars 2026

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Ski Nicoletti, qui aura lieu le 21 mars 2026, est une activité-bénéfice destinée à l'amélioration des soins de santé et des services sociaux offerts à toute la population du nord de Lanaudière et plus particulièrement aux citoyens de la MRC de Matawinie.

POUR CES MOTIFS,

2025-357

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité participe au « Défi Ski Nicoletti pneus et mécanique 2026 » au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière, qui aura lieu le 21 mars 2026 et accorde une aide financière de 800 \$, afin de participer à cet événement et soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

32. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Soirée de films de chasse et pêche à la Belle Église

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par les organisateurs de l'événement La Tournée de films chasse-pêche (TFCP) qui aura lieu le 23 janvier 2026;

CONSIDÉRANT le caractère rassembleur et la portée régionale de l'événement;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour les commerçants locaux et la visibilité de la Municipalité.

POUR CES MOTIFS,

2025-358

il est proposé par M. Francis Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde la gratuité de la salle de spectacles La Belle Église, afin de soutenir la réalisation de l'événement La Tournée de films chasse-pêche, édition 2026, qui se tiendra 23 janvier 2026 en soirée et autorise la diffusion de l'événement sur les différentes plateformes de communication municipales, selon les disponibilités.

Cette somme sera prévue au fonds général 2026 de la Municipalité.

33. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de crible (Le 29 de Chertsey)

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par les organisateurs bénévoles du club de crible « Le 29 de Chertsey »;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est gratuite et fort populaire auprès des citoyennes et citoyens de la Municipalité, en majorité des personnes retraitées;

CONSIDÉRANT QUE cette activité contribue activement au maintien des capacités cognitives, à la stimulation de la mémoire et au brisement de l'isolement social des aînés;

CONSIDÉRANT QU' au fil des dernières années, le club a connu une augmentation constante du nombre de ses joueurs, ce qui entraîne aujourd'hui un besoin matériel supplémentaire afin d'assurer le bon déroulement des rencontres;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise l'acquisition de six (6) grandes planches de crible.

POUR CES MOTIFS,

2025-359

il est proposé par M. Francis Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat des six (6) planches de crible, pour un montant total d'environ 260 \$ (incluant la livraison), afin de soutenir la continuité et le développement du club de crible « Le 29 de Chertsey ».

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

34. Aide financière - Politique de reconnaissance et de de soutien aux organismes - Carrefour jeunesse emploi Matawinie - Place aux jeunes Matawinie 2025-2026

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie pour son édition de Place aux jeunes Matawinie 2025-2026;

2025-11-10

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Matawinie favorise, en collaboration avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux, la migration, l'établissement et le maintien, dans la région, de diplômés âgés de 18 à 35 ans.

POUR CES MOTIFS,

2025-360

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière de 300 \$ au profit de la réalisation de l'édition 2025-2026 de Place aux jeunes Matawinie du Carrefour jeunesse-emploi Matawinie.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

35. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Demande de commandite du CPE La Chenille

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande de commandite déposée par le centre de la petite enfance La Chenille dans le cadre de son activité de Noël pour ses employés;

CONSIDÉRANT la nature communautaire du CPE La Chenille, son apport au développement et au bien-être des jeunes enfants du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permettra à la Municipalité d'encourager une institution locale, tout en faisant rayonner sa programmation culturelle auprès d'un public engagé dans la communauté.

POUR CES MOTIFS,

2025-361

il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre en commandite au CPE La Chenille deux (2) paires de billets pour la programmation de spectacles 2025-2026, représentant une valeur de 140 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

La conseillère M^{me} Annie Bastien se retire du vote.

36. Appui à la Grande semaine des tout-petits - Du 17 au 23 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « *10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre le sommet.* »;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles, en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés.

POUR CES MOTIFS,

2025-362

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Chertsey mandate la mairesse pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la Grande semaine des tout-petits;

QUE le conseil autorise la mairesse à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

Proclamation

Madame la mairesse proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème « *10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre le sommet.* ».

37. Autorisation - Arrêt routier - Le Groupe des Montagnards de Chertsey - 29 novembre 2025

2025-363

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir à la requête de l'organisme Le Groupe des Montagnards de Chertsey à l'effet d'autoriser un arrêt routier, le samedi 29 novembre 2025, de 9 h à 15 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur guignolée du temps des Fêtes. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité. L'activité sera remise au dimanche 30 novembre en cas de pluie.

Le conseiller M. Richard Hétu se retire du vote.

38. Amendement à la résolution 2025-285 - Nominations de noms de rues - Lots 6 649 521, 6 649 522 et 6 649 523 - District 6

CONSIDÉRANT la résolution 2025-285 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 25 août 2025;

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la Commission de toponymie du Québec.

POUR CES MOTIFS,

2025-364

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution 2025-285, adoptée à la séance ordinaire du conseil du 25 août 2025, à l'effet que le nom des rues se lisent ainsi : rue de Bonica et rue de l'Opalia.

39. Adoption des comptes fournisseurs

2025-365

Il est proposé par M. Richard Hétu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués au 31 octobre 2025 au montant de 2 312 845,34 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Directeur général et greffier-trésorier

40. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025.

41. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

42. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

43. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

44. Levée de la séance

2025-366

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 28.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse